

PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présences/Absences		Participaient aussi	
Conseillères / conseillers	Titre	Haute direction et invité.es	Titre
Marie-Pierre Lavoie	Présidente	Michel St-Amant	Directeur général
Annie Bédard	Vice-présidente	Fariba Daragahi	Directrice générale adjointe
Annette Azar-Diehl	Conseillère	Caroline Picard	Directrice générale adjointe
Marie-Christine Claveau	Conseillère	Lucie Pineau	Secrétaire-trésorière
Patrick Gatien	Conseiller	Xavier Moquet	Directeur des relations publiques
Robert Filion	Conseiller	Coralie Mpoyo	Secrétaire de l'assemblée
Roger Lagassé	Conseiller		

La présidente, Marie-Pierre Lavoie, assume la présidence de l'assemblée qui a lieu virtuellement par Zoom en raison de la COVID-19.

La présidente souhaite la bienvenue au public. Elle déclare la reconnaissance du Conseil scolaire francophone à l'égard des nations de la province de l'accueillir sur tous leurs territoires traditionnels. Elle présente les élèves du Réseau-jeunesse et invite les membres à faire un tour de table.

1. Ouverture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion publique

La rencontre débute à 17 h 30

Résolution P-2079-06-2020

« Que le conseil d'administration approuve l'ouverture de la réunion. »

Proposée par : Annie Bédard

Appuyée par : Patrick Gatien

Adoptée à majorité

En faveur : 6 | Contre : 1

2. Lecture de la vision et de la mission

La conseillère Bédard procède à la lecture de la vision et de la mission du CSF.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le conseiller Lagassé aimerait ajouter la correspondance de l'APÉ de l'école Beausoleil à l'ordre du jour. N'ayant pas reçu d'appui, la proposition n'a pas été retenue.

Résolution P-2080-06-2020

« Que le conseil d'administration adopte l'ordre du jour tel que présenté. »

Proposée par : Patrick Gatien

Appuyée par : Robert Filion

Adoptée à majorité

En faveur : 6 Contre : 1

4. Administration

A) Services pédagogiques

4.1 Écoles homogènes/hétérogènes

Publication d'un document traitant des écoles homogènes et hétérogènes sur demande de l'avis juridique reçu après la décision de la Cour suprême du Canada (CSC). La présidente Lavoie souligne que le document est un résumé de l'avis juridique dans lequel est incluse une ébauche de résolution. Elle procède à la lecture de l'avis qui énumère un contexte juridique, donne un portrait des écoles hétérogènes ainsi que ce à quoi les élèves ont droit en vertu de la décision de la CSC du 12 juin.

Le conseiller Lagassé aimerait connaître l'impact financier de l'avis juridique sur le budget du CSF. Il indique que les écoles hétérogènes génèrent des montants très élevés du Ministère grâce au *Geographical supplement*. Il aimerait savoir si quelqu'un avait fait une recherche sur l'impact financier de la fermeture de ces écoles (ex : école du Pacifique et école secondaire de Chatelech), afin de permettre de prendre une décision éclairée.

- Présidente Lavoie : le CSF reçoit le même montant par élève, que ce soit des écoles homogènes ou hétérogènes. Il n'a pas de perte d'argent.
DG St-Amant assure que chaque élève à temps plein est financé à temps plein. Il informe que le CSF achète des cours pour les élèves fréquentant les écoles hétérogènes selon le nombre des cours pris. Ex : si un élève prend 2 cours sur 4, il rapporte l'équivalence de 50% au CSF, qui devra pour sa part rembourser les 2 autres cours au conseil scolaire anglophone concerné.
- La ST Pineau appuie les propos de la direction générale et confirme que le financement pour les écoles homogènes et hétérogènes et la dispersion géographique sont neutres.
- Le DG St-Amant répond qu'il n'y a pas de fermeture d'école à Chatelech parce que ça n'appartient pas au CSF. Le CSF y achète des services. Il clarifie que les petites écoles en milieux éloignés qui appartiennent au CSF ou dans lesquelles le CSF loue, reçoivent un financement additionnel pour la maintenance des bâtiments (chauffage, nettoyage, entretien, etc.). Quand le CSF a des élèves qui fréquentent une école d'un autre conseil, les élèves sont financés pour les services reçus, d'où l'importance de l'augmentation de l'offre des cours en français, que ce soit pour les écoles homogènes ou hétérogènes. Il souligne qu'il n'y a pas d'économies pour l'instant.
- La ST Pineau réitère l'aspect d'augmentation de financement lorsque les élèves prennent des cours au sein du CSF

Le conseiller Filion aimerait savoir si les élèves seront en mesure de recevoir l'éducation lorsque le CSF procédera à la fermeture progressive des écoles hétérogènes.

- Le DG St-Amant explique qu'en cas de vote en faveur de la résolution présentée, le mandat de l'administration sera d'offrir des services aux élèves. L'école virtuelle fera partie d'un plan intérimaire de transition et des élèves pourraient également y graduer.

Le conseiller Filion explique que l'approche virtuelle n'est pas le choix idéal pour certains élèves. Il aimerait de ce fait avoir un estimatif de durée acceptable entre la fermeture et l'ouverture des écoles.

- Le DG St-Amant rappelle qu'il n'est pas question de fermer les écoles hétérogènes, mais plutôt de donner un choix de transfert progressif vers les écoles homogènes. Les élèves actuellement dans le processus poursuivront leurs études et auront des alternatives - face à face ou en ligne -, le cas échéant. Le CSF donne une année d'avance pour la prévoyance et la recherche des locaux, espaces, etc.

La conseillère Bédard insiste sur la nécessité de l'application du mandat du CSF et se réjouit de remarquer que le CSF soit prêt à faire tout son possible pour mettre en œuvre les écoles homogènes. Selon elle, l'aspect financier ne devrait pas impacter les choix des conseillers, car il est primordial de commencer maintenant suite à la décision de la CS.

La conseillère Azar-Diehl aimerait en savoir plus sur les études de faisabilité faites par la secrétaire-trésorière ainsi que recevoir plus de détails sur les communautés dont le transfert est possible à ce jour.

- Le DG St-Amant explique les exercices faits avec l'école Jules-Verne et rappelle que c'est un travail en continu qui ne peut pas se faire en même temps. Il faudra mettre ces 8 communautés en priorité. Il estime possible de présenter les études de faisabilité dans l'un des prochains CA en automne.

Dans la foulée des commentaires, la conseillère Claveau rappelle que la discussion est plutôt axée sur l'expérience éducative et non pas les personnes. Elle rappelle sa fierté des élèves issus des écoles hétérogènes et espère qu'avec ce choix de transition, le CSF leur offrira bien plus dans l'avenir.

Le conseiller Lagassé demande la lecture la résolution sur laquelle les membres discutent car personne ne l'a encore proposée officiellement. Suite à cette lecture, il loue le but de la résolution proposée lue par la présidente pour toute l'assemblée et estime que malgré son but louable, il faut prévoir une transition. Il est contre l'idée de transférer les élèves de la salle de classe vers l'école virtuelle, et de fermer les écoles hétérogènes sans avoir déjà mis sur place des écoles homogènes avec enseignants, salles de classe, cours d'école, etc. « On nous demande de décider avant d'étudier chaque cas. C'est comme mettre la charrue avant les bœufs. On veut une bonne continuité et on ne veut pas que des enfants tombent dans l'oubliette », dit-il. Avant d'enlever le programme hétérogène à Chatelech il aimerait s'assurer qu'il y ait quelque chose en place pour que tous les élèves qui le désirent aient cette continuité. Sur base de ces commentaires, il aimerait amender l'ébauche de la proposition.

La présidente lui rappelle qu'aucune proposition n'a été faite à date et l'invite à en proposer une.

- La ST Pineau rassure que le ministère de l'éducation est au courant de ces programmes grâce au plan d'immobilisation.

La présidente Lavoie rappelle à son tour le mandat global du CSF qui est d'offrir une éducation en français aux élèves et l'importance de les offrir aussi aux 8 communautés qui n'en avaient pas auparavant. Elle pense qu'il est impérieux pour le CSF d'offrir les services pour lesquels il a été créé dans toute la province. Répondant à la crainte de perte d'emplois suite à la fermeture des écoles hétérogènes soulignée par le conseiller Lagassé, la présidente Lavoie rassure que ce ne sera pas le cas parce qu'il y aura toujours un besoin du personnel, citant l'expérience de la transition de l'école Jules-Verne, dont les données de recensement donnent raison au CSF.

La conseillère Azar-Diehl souligne pour sa part l'aspect de l'intention et de l'exécution du contenu de la résolution qu'elle trouve risquée si appliquée à la lettre. Elle exprime ses inquiétudes face à une possibilité de coupure de services (par manque d'espaces, d'élèves, des profs, etc.) et par la mention prioritaire qu'en donne la direction générale, notant les priorités de certaines de ses communautés qui n'ont ni d'écoles secondaires ni des services hétérogènes. De ce fait, elle propose la résolution suivante tirée de la résolution proposée dans le résumé :

« Que le conseil d'administration mandate la direction générale et la secrétaire-trésorière de fermer progressivement les programmes secondaires hétérogènes afin d'offrir des programmes homogènes dans toutes les communautés à besoin. »

Proposée par : Annette Azar-Diehl

Appuyée par : Robert Filion

Discussions :

Le conseiller Lagassé propose un amendement à la proposition de la conseillère Azar-Diehl :

« Que le conseil d'administration mandate la direction générale et la secrétaire-trésorière de fermer progressivement les programmes secondaires hétérogènes à mesure que des programmes homogènes soient en place pour les remplacer, de sorte que le CSF assure la continuité des services à nos élèves secondaires francophones, afin d'offrir des programmes homogènes dans toutes les communautés à besoin. »

Proposée : Roger Lagassé

Appuyée : Annette Azar-Diehl

Discussions :

La conseillère Bédard pense que la date est essentielle dans la résolution par respect pour les familles et élèves inscrits dans les programmes rappelant la perte de certaines familles insatisfaites par l'offre des services dans le passé. Elle aimerait amender l'amendement avec la résolution incluse dans l'ébauche présentée dans le document. À travers un point d'ordre, les conseillers Lagassé et Azar-Diehl désapprouvent l'amendement proposé par la conseillère Bédard citant un changement complet de l'amendement de la résolution proposée.

La présidente Lavoie demande à l'assemblée de revenir sur l'amendement du conseiller Lagassé.

La conseillère Claveau estime l'importance de rassurer que les élèves inscrits puissent terminer leurs programmes, et rappelle que la transition est incluse dans les deux propositions (celle de la conseillère Azar-Diehl et celle proposée dans le résumé). Elle se renseigne sur une possibilité d'ouverture d'une année à la fois ainsi qu'à l'existence ou non des coûts supplémentaires si le CSF gardait les écoles hétérogènes?

- La ST Pineau insiste sur l'importance d'avoir des échéanciers clairs. Quant aux coûts, elle précise que le niveau d'effort est équivalent. Elle assure que la stabilité est garantie quand le CSF travaille avec les conseils scolaires anglophones, mais que les écoles homogènes apportent un niveau de sécurité pour l'avenir.

La conseillère Azar-Diehl déplore le manque de consultation des parents avant la présentation de cette résolution. Elle pense qu'on ne devrait pas prendre ce genre de décisions pour des communautés sans leur demander leurs opinions. Il se peut qu'une communauté ait besoin de deux ans; on ne connaît pas les circonstances de ces communautés car on n'a pas ces données.

Le conseiller Gatien soutient la mention de la date dans la résolution pour donner un message clair de progression du CSF. Il questionne les propositions ne mentionnant pas de date des conseillers Lagassé et Azar-Diehl vu que les écoles ne sont toujours pas en place.

- Conseiller Lagassé répond : l'idée est de donner la flexibilité à la direction générale pour éviter la diminution des services ou leur arrêt pour transférer vers l'école virtuelle. Il y a des risques.
- Conseillère Azar-Diehl : en observant les efforts depuis plusieurs années dans plusieurs communautés qui ne progressent pas, doute que le CSF est capable d'avoir ces systèmes en place dans un an. Elle s'inquiète de la possibilité de coupures des services bien que l'objectif à long terme soit le même. Elle ne veut pas que les parents soient déçus et surpris, par manque de consultation.

La présidente Lavoie soutient l'apposition d'une date dans la résolution. Le DG St-Amant appuie la mention des échéanciers – même tentatifs -, qui lui permettront de rendre compte des cheminements des projets. Il rassure son objectif de maintenir l'élève et de lui offrir le meilleur en opérationnalisant le mandat du CSF à l'équivalence réelle. Après des discussions sur l'option temporaire de transition vers l'école virtuelle, la présidente Lavoie demande au DG St-Amant d'explicitier la différence entre l'école à distance et l'école virtuelle.

- École à distance : enseignants de la salle de classe font un suivi grâce à l'utilisation des outils technologiques. Les enseignants se connectent au même moment que l'enseignant.
- École virtuelle : cours complet de 10e, 11e et 12e seulement. Les élèves se connectent quand ils veulent.

Se basant sur ses inquiétudes ainsi que celles du conseiller Lagassé, la conseillère Azar-Diehl demande un rapport de faisabilité. Elle suggère le report dudit vote après avoir reçu ledit rapport examinant les 8 cas, et propose la résolution suivante :

Résolution P-2081-06-2020

« Que le conseil d'administration reporte le vote jusqu'à ce que le CA ait un rapport qui indiquera la situation précise dans ces 8 communautés pour se rassurer qu'il n'y ait pas de coupures de services. »

Proposée par : Annette Azar-Diehl

Appuyée : Roger Lagassé

Rejetée à majorité

Contre : 4 | En faveur : 3

Retour aux discussions sur la motion précédente

La ST Pineau rassure que le CSF est en mesure de trouver des espaces graduellement. Après discussions, les membres votent sur l'amendement proposé par le conseiller Lagassé.

Résolution P-2082-06-2020

« Que le conseil d'administration mandate la direction générale et la secrétaire-trésorière de fermer progressivement les programmes secondaires hétérogènes à mesure que des programmes homogènes soient en place pour les

remplacer, de sorte que le CSF assure la continuité des services à nos élèves secondaires francophones, afin d'offrir des programmes homogènes dans toutes les communautés à besoin. »

Proposée par : Roger Lagassé et

Appuyée par : Robert Filion

Rejetée à majorité

Contre : 4 | En faveur : 3

Retour à la proposition de la conseillère Azar-Diehl tiré du résumé présenté au début de la réunion. La conseillère Bédard propose un amendement à la proposition en utilisant l'ébauche proposée et d'y ajouter la 9^e année. Après discussions et assurances qu'aucun élève ne sera laissé pour compte, les conseillers sont passés au vote.

Résolution P-2083-06-2020

« Que le conseil d'administration mandate la direction générale et la secrétaire-trésorière de fermer progressivement les programmes secondaires hétérogènes à compter de 2020-2021, de sorte que l'année 2020-2021 constituerait la dernière année où le CSF permettrait à un élève de commencer un programme secondaire hétérogène et fermerait tranquillement et progressivement ces programmes, le temps de laisser à la cohorte de 2020-2021 la possibilité de terminer ses études secondaires. Le CSF augmenterait donc progressivement le nombre de niveaux offerts dans ses écoles homogènes et formulerait les demandes immobilières requises, le cas échéant. »

Proposée par : Annie Bédard

Appuyée par : Marie-Christine Claveau

Adoptée à majorité

En faveur : 4 | Contre : 3

5. Questions du public

5.1 Questions du public

Pas de question.

6. Clôture de la réunion

6.1 Clôture de la réunion

La présidente du CA remercie tous les participants et en appelle à la clôture de la réunion. Elle rappelle que ce vote et les décisions de la CSC alimenteront la finalisation du plan d'immobilisation.

Résolution P-2084-06-2020

« Que le conseil d'administration approuve la clôture de la réunion. »

Proposée par : Annette Azar-Diehl

Appuyée par : Patrick Gatien

Adoptée à l'unanimité

ADOPTÉ LE 19/09/2020



Présidence



Secrétaire-trésorière

Le 19/09/2020

Date